

FINANCES

Décision n°2025-193 : Mise à disposition d'un logiciel de suivi de la fiscalité auprès des communes membres - Convention entre Grand Lac et la Commune de Serrières-en-Chautagne

1 DOCUMENT - Publié le 25 juin 2025

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

DÉCISION
N° 2025-193
Délibérée le 25 JUIN 2025
Publiée à l'adresse le 25 JUIN 2025
Mis en ligne le 24 JUIN 2025

FINANCES
Mise à disposition d'un logiciel de suivi de la fiscalité auprès des communes membres
Convention entre Grand Lac et la Commune de Serrières-en-Chautagne

Le Président de Grand Lac,

Il est décidé général des collectivités territoriales, en notice n°0001-L-021-1-10 :

- Un décret déclarant le 25 Juin 2025, de 27 Juin 2025 au 27 Mars 2025 et du 27 Juin 2025 au 27 Mars 2025, pour l'application au présentement pour la location de la maison de l'énergie à Serrières-en-Chautagne.

Constatant que devant l'enclavement du projet d'observatoire fiscal avec ses principales capacités de :

- Répondre aux demandes de déclinaison des modalités sur leur situation fiscale personnelle.
- Conseiller et conseiller la conception de son revenu fiscal.
- Rehausser le niveau d'analyse de l'avis fiscal.
- Offrir un travail concerté avec l'administration fiscale dans le but d'améliorer l'équité fiscale entre les territoires.

Constatant que cette décision est faite pour assurer un meilleur résultat pour le projet d'observatoire fiscal avec l'analyse de leur revenu fiscal et un meilleur taux de taxes et de dépenses.

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : MISE À DISPOSITION DU LOGICIEL INFORMATIQUE
La mise à disposition il est consentie de l'accès en Chautagne à l'outil de suivi de la fiscalité.

ARTICLE 2 : GRATUITÉ
La présente mise à disposition est réalisée à titre gratuit.

ARTICLE 3 : DURÉE
La convention annexée à la présente décision est conclus du 27 Juin 2025 pour une période d'un an. Elle sera renouvelée tacitement pour une période d'un an, sans préavis, à l'issue d'un mois.

ARTICLE 4 : EXÉCUTION
En cas de non-respect de la présente décision :

- Mise à disposition de la commune de Serrières-en-Chautagne.
- Mise à disposition de la commune de Serrières-en-Chautagne.



DEC_2025-193.PDF

<https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-grand-lac/decisions-du-president/decisions-2026/decision-n2025-193-mise-a-disposition-dun-logiciel-de-suivi-de-la-fiscalite-aupres-des-communes-membres-convention-entre-grand-lac-et-la-commune-de-serrieres-en-chautagne-41802?>



**GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION**

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.